

Enquête Qualité de vie dans les territoires

Présentation de l'enquête

Titre : enquête Qualité de vie dans les territoires - mars 2020

Titre parallèle : enquête QVT

Référence :

Producteur(s) : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) - Ministère du travail

Série : enquête annuelle ou pluri-annuelle.

Citation bibliographique : Enquête « Qualité de vie dans les territoires » 2020, DARES - Ministère du Travail et de l'Emploi (producteur)

Étendue de l'enquête

Classification : travail et emploi ; santé et bien-être ; services et bien d'équipements

Mots-clefs : situation professionnelle ; santé ; bien-être ; revenus ; territoire ; expérimentation territoires zéro chômeurs de longue durée ; équipements ; services ; opinion

Résumé : la Dares mène l'enquête « Qualité de vie dans les territoires » - à caractère obligatoire -, dont l'objectif est d'évaluer l'impact de l'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée »¹. Le but est de tenter de déterminer si les personnes faisant partie de cette expérimentation (dénommées « bénéficiaires ») ont pu voir s'améliorer leur état de santé, leurs revenus, leur situation professionnelle, leur opinion sur différents sujets tels que le chômage ou l'Etat, la dotation en équipements, bien et services du territoire de résidence, les éventuels manques en la matière... C'est la seule enquête quantitative qui évalue cette expérimentation.

Deux vagues ont déjà été menées pour cette enquête : la première au troisième trimestre de 2018 et la deuxième entre le quatrième trimestre de 2019 et le premier trimestre de 2020 (avant le confinement). Une troisième vague est éventuellement prévue, elle pourrait avoir lieu en 2021.

En sus des bénéficiaires, deux autres publics sont interrogés : les « éligibles », qui ne font pas partie de l'expérimentation mais qui pourraient y prétendre compte tenu de leur situation (être allocataire du RSA ou être inscrit à Pôle Emploi depuis au moins 12 mois) ; et les « résidents », qui ne peuvent pas prétendre à intégrer l'expérimentation mais qui peuvent tout de même en percevoir les externalités. En plus des 10 territoires pilotes (communes, IRIS ou QPV) sur lesquelles l'expérimentation TZCLD a lieu, des territoires témoins sont aussi enquêtés afin de pouvoir les comparer aux territoires pilotes. Ces territoires témoins ont été choisis sur la base de leur ressemblance avec les territoires pilotes afin de constituer un élément de comparaison judicieux, et ce dans le but de permettre une évaluation rigoureuse de l'expérimentation. Sur ces deux types de territoires, tous les types d'individus sont enquêtés hormis les bénéficiaires (qui, par définition, ne résident que dans des territoires pilotes). À chaque vague, un peu plus de 50 000 personnes sont ainsi interrogées.

	Echantillon de vague 1	Echantillon de vague 2
Bénéficiaires	400	600
Éligibles pilotes	6 600	4 800
Éligibles témoins	8 200	16 600
Résidents pilotes	19 400	17 700
Résidents témoins	19 200	16 500
Total	53 800	56 100

¹ Pour plus d'informations, voir le rapport intermédiaire de 2019 du comité scientifique chargé d'évaluer l'expérimentation TZCLD (https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/experimentation_territoires_zero_chomeur_de_longue_duree__rapport_interimaire.pdf)

Date(s) de collecte : d'août à novembre 2018 pour la 1^{re} vague ; de novembre 2019 à mars 2020 (avant le confinement) pour la 2^e vague. Troisième vague possible en 2021.

Couverture géographique : communes, IRIS et QPV de France métropolitaine (cf. annexe 1).

Univers : individus bénéficiaires, éligibles ou résidents.

Unité géographique : France métropolitaine.

Unité d'analyse : individus.

Type de données : données d'enquêtes individuelles.

Nombre de fichiers : 2 fichiers de données, soit 1 fichier par vague d'enquête. Chaque fichier ne contient que les individus répondants à l'enquête.

Méthodologie et traitement

Dimension temporelle : enquête en deux vagues (2018 et 2019-2020), potentiellement une troisième (2021).

Méthode d'échantillonnage :

- pour la première vague, les bénéficiaires et éligibles des territoires pilotes sont interrogés de manière exhaustive. Les éligibles des territoires témoins et les résidents des territoires pilotes et témoins sont échantillonnés.
- pour la deuxième vague, les répondants à la première vague, les bénéficiaires et les éligibles sont interrogés de manière exhaustive. Seuls les résidents sont échantillonnés. En outre, en plus des répondants à la première vague, de nouveaux individus (bénéficiaires, éligibles ou résidents) qui n'étaient pas présents dans l'échantillon de vague 1 sont interrogés.

La méthode d'échantillonnage retenue est celle d'un plan de sondage stratifié selon les quartiles de revenu du ménage, le type de ménage, l'âge et le sexe du/de la chef/cheffe de ménage. Quatre de bases de sondage, préalablement dédoublonnées entre elles, sont utilisées :

- pour les bénéficiaires : liste des individus faisant partie de l'expérimentation transmise par le fonds d'expérimentation.
- pour les éligibles :
 - o Fichier d'allocataires du RSA transmis par la CNAF.
 - o Fichier de demandeurs d'emploi depuis plus d'un transmis par Pôle Emploi.
- pour les résidents : extrait de la base FIDELI (Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les personnes), qui contient des informations sur toutes les personnes payant un impôt sur le revenu, une taxe d'habitation ou une taxe foncière.

Collecte des données : BVA.

Type d'instrument de collecte : questionnaire directif.

Caractéristiques de la collecte : CATI (par téléphone) et CAWI (par Internet). Pour le téléphone, la durée moyenne de complétion d'un questionnaire est de 25 minutes en moyenne. Une ou plusieurs personnes peuvent être interrogées au sein d'un même foyer.

Actions pour limiter les pertes : recherche et vérification des coordonnées téléphoniques et postales des individus par BVA (mobilisation d'un prestataire spécialisé par BVA, recherches manuelles, etc.), envoi d'un courrier informant les enquêtés des objectifs de l'enquête, envoi de mails et courriers indicatifs aux mairies, gendarmeries et commissariats des communes concernées. Un numéro vert et une adresse mail dédiée ont été mis en place, des messages ont été laissés sur le répondeur, le numéro a été démasqué pour limiter la non-réponse, les plages d'appel étaient larges, un dispositif de relance a été mis en œuvre pour les répondants par Internet. Enfin, le caractère obligatoire de l'enquête a été mentionné systématiquement.

Taux de réponse : en première vague le taux de réponse était de 38 %, en deuxième vague il était de 50 % ; les individus peuvent changer de type d'une vague à l'autre, c'est vérifiable dans la base. La non-réponse totale a été corrigée par estimation de la probabilité de réponse *via* des régressions logistiques et l'utilisation de Groupes de Réponse Homogènes. Par la suite, un calage sur marges a été effectué afin d'aboutir à un poids calé pour chaque individu répondant, de sorte que leurs réponses soient représentatives de l'ensemble des individus des territoires enquêtés.

En deuxième vague, plus d'individus ont été interrogés qu'en première afin de pallier le faible taux de réponse pour cette vague-là, de sorte de parvenir à un effet minimum détectable.

Annexe 1 – Territoires pilotes et témoins

